

**Arrêté de l'Exécutif portant reconnaissance de formations
par application des dispositions de l'article 2 de la loi du 29 juin
1983 concernant l'obligation scolaire**

A.E. 22-08-1990

M.B. 21-12-1990

L'Exécutif de la Communauté française,

Vu la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire, notamment l'article 1er, §§ 1er et 2, et l'article 2;

Vu l'arrêté royal du 13 août 1984 fixant le nombre et portant nomination des membres de la Commission instituée par l'article 2 de la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire;

Vu la demande de reconnaissance introduite par l'Institut francophone de Formation permanente des Classes moyennes, le 4 janvier 1990;

Vu l'avis favorable de la Commission, donné le 5 février 1990;

Sur la proposition du Ministre de l'Education et de la Recherche scientifique,

Arrête

Article 1er. - Les formations dont la liste est annexée au présent arrêté, organisées en vertu de l'arrêté royal du 4 octobre 1976 relatif à la formation permanente dans les classes moyennes, modifié par l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 26 mars 1986, sont reconnues comme répondant aux exigences de l'obligation scolaire à temps partiel.

Article 2. - La reconnaissance prend cours le 1er janvier 1990 pour une durée de deux ans.

Article 3. - Le Ministre de l'Education et de la Recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Annexes

**Liste des formations organisées en vertu de l'arrêté royal du 4 octobre 1976
relatif à la formation permanente des Classes moyennes**

1. Alimentation

boucher-charcutier;
boucher chevalin;
tripier-boyaudier ;
abatteur;

préparateur en gibier et volaille;
boulangier-pâtissier;
restaurateur,

confiseur-chocolatier;
meunier ;

préparateur-poissonnier;

traiteur-organisateur de banquets ;
glacier;
fabricant de fromages;
torréfacteur de café;

torréfacteur de chicorées;

grossiste en viande-chevillard;
marchand de bétail;

fabricant-préparateur de boissons spiritueuses.

2. Textile :

tailleur hommes;
tailleur dames;
couturier;

confectionneur de linge de maison;
confectionneur de lingerie;

confectionneur de vêtements;

confectionneur de bâches, tentes et sacs;
habilleur de poupées;

fabricant de drapeaux;
brodeur à la machine;

tricoteur à la main et à la machine;
brodeur à la main,
passementier ;
corsetier;
modiste;
fourreur;

blanchisseur;

dégraisseur-teinturier;

entretien de textiles : blanchisseur et dégraisseur-teinturier;
dessinateur en textiles;

restaurateur de tapis et textiles anciens.

3. Bois :

menuisier-charpentier;
ébéniste;

sculpteur sur bois, ornemaniste ;
modeleur sur bois;

tourneur sur bois;

restaurateur de meubles anciens;

fabricant de meubles en bois par éléments combinables;
fabricant de petits meubles et objets en bois;
parqueteur;

chaisier-carcassier;

scieur et débiteur de bois;
vanier + options;

fabricant de petite vannerie;

canneur-rempailleur de chaises;
fabricant de meubles en rotin;
fabricant de meubles en osier.

4. Cuir

cordonnier-chausseau;
maroquinier;

bourellier;

chausseau-technicien en chaussures orthopédiques.

5. Métaux

forgeron;

ferronnier ;

ferronnier d'art;
poêlier-serrurier;
maréchal-ferrant;

carrossier-réparateur;

constructeur-réparateur de radiateurs d'autos,
lustrier en métal et en verre ;
fondeur de métal;

zingueur-poseur de couvertures métalliques de constructions;
installateur sanitaire et de plomberie;
installateur en chauffage central ;

installateur en chauffage au gaz par appareils individuels;
installateur de chauffage à air chaud et traitement de l'air ;
calorifugeur-isolateur ;
graveur sur acier;

fabricant d'objets en cuivre.

6. Métaux précieux

bijoutier-joaillier;
graveur sur métaux précieux;
sertisseur en bijouterie-joaillerie.

7. Mécanique :

mécanicien, machines-outils ;
garagiste-réparateur;

mécanicien de motocyclettes ;
mécanicien de cycles;

mécanicien de cyclomoteurs;

mécanicien de tracteurs et machines agricoles et horticoles;
constructeur, installateur réparateur de machines diverses;
mécanicien de machines de bureau;

mécanicien de machines à tricoter et de machines à coudre;
mécanicien d'appareils à couper et à peser;
rectifieur de moteurs;

mécanicien de moteurs diesel marins;
mécanicien d'avions légers à hélice;
mécanicien de bateaux de plaisance à moteur;
mécanicien de matériel d'entreprise de construction et de voirie;
accessoiriste d'automobiles;
quincaillier.

8. Electricité

installateur-électricien;
électricien-bobineur;

monteur-réparateur en radio et télévision;
électricien d'automobiles;
frigorigiste;

galvanoplaste;

fabricant installateur d'enseignes lumineuses;

fabricant installateur réparateur de commandes de cloches;
réparateur d'appareils automates;

monteur-réparateur de système anti-vol;
monteur-réparateur en électronique appliquée;
câbleur d'ensembles préfabriqués basse tension;
installateur d'appareils de cuisson et de réfrigération semi-industriels ;
technicien audio-visuel;

technicien en mini- et micro-ordinateurs,
constructeur-installateur-réparateur d'ascenseurs et monte-charge.

9. Mécanique de précision
horloger-réparateur;
fabricant et réparateur d'armes.

10. Construction

maçon-bétonneur;

couvreur-poseur de couvertures non métalliques de constructions;
plafonneur-cimentier;

fabricant-poseur de cheminées décoratives;
asphalteur-étancheur;

rejointoyeur-ravaleur de façades ;
constructeur-réparateur de voirie;
carreleur;

tailleur de pierres;

potier-céramiste avec et sans tour;
marbrier,
fabricant de pierres artificielles.

11. Peinture et garnissage

peintre en bâtiment;
peintre décorateur ;

tapissier-poseur de revêtements des murs et du sol;
peintre-dessinateur en publicité;
garnisseur-décorateur.

12. Impression, reliure :

imprimeur-typographe;
imprimeur offset;
sérigraphe;

relieur-main;

imprimeur-flexographe.

13. Verre :

vitrier;

graveur à l'acide sur verre;

décorateur sur verre et faïence;
verrier d'art

14. Photographie

photographe;
photographeur.

15. Soins personnels :

coiffeur pour messieurs;

coiffeur pour dames;

technicien en prothèse dentaire;
opticien-lunetier;

monteur-réparateur en optique de précision;
esthéticien;
bandagiste;
orthésiste;

prothésiste.

16. Cultures

maraîcher;
pépiniériste;
arboriculteur-fruitier ;
floriculteur ;
fleuriste ;
sylviculteur;
entrepreneur de jardins;
exploitant forestier.

17. Matières synthétiques

fabricant d'objets en polyester;

fabricant d'objets en verre acrylique;

fabricant d'articles en matières synthétiques;
monteur de pièces florales;
constructeur de châssis et portes en P.V.C. et alu.

18. Musique :

accordeur-réparateur de pianos;
facteur d'orgues;

réparateur d'instruments de musique,-

fabricant de flûtes, clarinettes, hautbois et saxophones;
fabricant de clavecins;
luthier.

19. Divers

réparateur de caravanes et camping cars;
fabricant d'aquarium;

poseur de plafonds suspendus, de cloisons amovibles et de bardage;
plumassier;

vulcanisateur,

fabricant de bougies;

étalagiste;

restaurateur d'objets anciens;
maquettiste;

installateur de cuisines équipées;

installateur de fermetures de baies;
encadreur;

poseur-réparateur de pneus avec correction de direction;
régisseur-technicien de spectacles.

20. Animaux

aviculteur;

taxidermiste;
éleveur de chiens;
esthéticien canin;

entraîneur de chevaux trotteurs;
exploitant de manège;

entraîneur de chevaux galopeurs;
éleveur de chevaux.

21. Commerce de détail

toutes les formations de détaillant.

22. Professions intellectuelles prestataires de services

courtier d'assurances;
comptable;

expéditeur/agent en douane.

23. Commerce de gros

négociant en grains indigènes;

négociant en fourrages et pailles.